

Interpellation

CENTEF : CENTre Effacé ?

C'est en début de l'année 2000 que le CENTEF a été créé. Mais c'est déjà en 1999 que les premiers projets sont déposés auprès du « Campus Virtuel Suisse » (CVS). En juin 2000 une seconde série de projets y sont déposés. En septembre 2001 le Grand Conseil vote un EMPD de 2'700'000.- Frs pour 3 ans, soit 900'000.- par an. Fin 2003 une troisième série de projets sont déposés auprès du « Campus Virtuel Suisse ». Trois jours plus tard le Rectorat décide de licencier plus de la moitié des collaborateurs du CENTEF. En février 2004 le CENTEF apprend qu'aucun des projets où il est leader ou partenaire soumis fin 2003 n'a été présélectionnés. En mars 2004 le Rectorat informe les collaborateurs qui sont au bénéfice d'un contrat à durée déterminée (CDD) que leurs contrats ne seront pas reconduits et qu'il envisage de mettre un terme aux contrats des collaborateurs au bénéfice du contrat à durée indéterminée (CDI). Ces derniers sont invités à commencer à chercher un autre emploi. Une procédure aux Prud'hommes est actuellement en cours et ferait suite à des possibles licenciements abusifs effectués fin 2003. Cette interpellation ne porte donc pas sur ces faits.

J'ai donc l'honneur de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat :

1. Est-ce que les projets du CENTEF ont répondu au cahier des charges initial et pourquoi ? Comment est-ce que les projets du CENTEF ont-ils été perçus par les professeurs et utilisateurs finaux ?
2. Y-a-t-il eu des projets ayant été reconnus comme importants par le CVS et lesquels ? Qu'advierait-il des ces projets ? Et des autres projets menés par le CENTEF ? Quel est le bilan, à ce jour, du CENTEF ?
3. Y-a-t-il eu un soutien important (autre que financier) de la part du Rectorat et sous quel forme (soutien des projets au niveau du CVS) ? Quelle est la stratégie du Rectorat avec la formation à distance ?
4. Quel est le budget du CENTEF pour l'année 2004 tenant compte des crédits votés par le Grand Conseil, les consolidations du « Campus Virtuel Suisse », de la Loi sur l'Aide à l'Université et du match funding ? Qui était en charge de la gestion financière du CENTEF ? Cette ou ces personnes l'ont-ils effectuée correctement et pourquoi ?

Lausanne, le 3 mai 2004

Yves Ferrari